



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC
DELIBERATION

Nombre de
membres en
exercice : 11
Nombre de
suppléants : 11

Présents :
Titulaires : 6
Suppléants : 4
Pouvoirs : 0
Votants : 10

Séance du : 17 / 06 / 2026

Date de convocation : 10 / 06 / 2026

TITULAIRES PRESENTS: Mme Raphaëlle Lafaye, Mme Laurence Rouan, Mme Sylvie Chevallier, M Anthony Castaing, M Pascal Prévot, M Daniel Gruntz

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme Christine Lobry, M Jean-Jacques Chapellet, M Alain Garrigue, M Yann Vergniaud,

EXCUSE(ES): Mme Axelle Mayet, M Philippe Biard, M JM Fontaine, M Julien Bourgeois,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Chevallier

n°2026_04_06

OBJET:

Délibération N°6

Conditions générales
de vente du service
réceptif de l'EPIC
(Avenant N°2)

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et 133-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions,

Vu les statuts de cet EPIC et notamment l'article 3 « objets et missions »,

Vu la délibération de l'EPIC 2025_05_09 relative à l'approbation des conditions générales de vente du service Réceptif de l'EPIC,

L'office de tourisme est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre premier du livre II du code du tourisme (article L 211-1) valorisant notamment le terroir et les produits qui le représentent.

Dans ce cadre, l'EPIC Quai Cyrano présente des conditions générales et particulières de vente qu'il convient d'actualiser autant que de besoin suivant les demandes des clients, actualités de la structure et cadre réglementaire.

Au vu du nombre croissant de réservations et de prestations de service par le service réceptif il est opportun de revoir les conditions actuelles : article 6, « réservation », pour en détailler les spécificités.

Le Comité de direction approuve les nouvelles conditions générales de ventes proposées dans le document en annexe afin de les rendre applicables au 1^{er} juillet 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026

ID : 024-984303834-20260617-2026_04_06-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
Le mardi 23 / 06 / 2026


EPIC QUAL CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tel : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

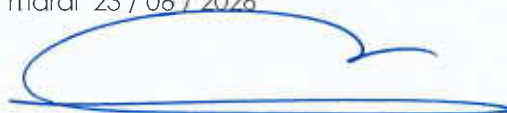
La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le mardi 23 / 06 / 2026



Le Président,
M. Pascal PREVOT

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026



ID : 024-984303834-20260617-2026_04_06-DE